

[LA REVUE CADRES] Marylise Léon : "La CFDT défend tous les travailleurs, du salarié stable au plus précaire"

Pourquoi une organisation syndicale qui procède du salariat industriel se meut-elle pour accompagner toutes les situations sociales sur le marché du travail ? Comment donner du poids aux travailleurs face aux multiples formes de subordination ?

Comment lis-tu le monde du travail entre flexibilité, maintien du salariat et accroissement du chômage ?

Marylise Léon. Le salariat et le contrat de durée indéterminée sont la forme la plus répandue de l'emploi mais celui-ci se reconfigure et cohabite avec d'autres formes. Ce n'est pas nouveau, mais ce qui l'est est que nous voyons une amplification de la fragmentation des collectifs de travail dans les entreprises qui désormais regroupent salariés stables, intérimaires, indépendants, et sous-traitants. Des dispositifs répondant aux formes d'organisation diverses de l'activité économique (groupes, réseaux de sous-traitance...) ont vu le jour et conduisent à envisager l'entreprise de manière renouvelée, c'est-à-dire comme un maillon d'une chaîne de valeur. Le résultat est qu'aujourd'hui un pan entier du marché du travail est très flexible autour d'emplois occupés par des personnes en contrats précaires ou travaillant à la demande (microentreprise, travail au projet ou à la tâche...).

La crise économique massive qui se profile après la crise sanitaire vient amplifier comme jamais depuis 50 ans la polarité de l'emploi. La hausse globale et forte du chômage touche les emplois précaires. Elle vient cruellement rappeler l'importance d'une réorientation des politiques de l'emploi qui ne peut se limiter à des ajustements. Les travailleurs sans emploi ont besoin d'un soutien massif, de reconnaissance de leurs compétences, d'appuis en termes de formation, et bien sûr d'accompagnement financier. Dans ce contexte, la remise à plat des règles de l'assurance chômage est indispensable, la réforme de 2019 ne doit pas être mise en œuvre.

La relation d'emploi est ambiguë et la subordination ne suffit plus à définir la relation salariale génératrice de droits.

M. L. Le bouleversement de la relation salariale est le reflet des mutations du travail lui-même. Les cadres classiques se modifient. L'unité de lieu, de temps et d'action du travail s'estompe avec le développement du travail à distance et des outils numériques, sans toujours supprimer le lien de subordination. Numérisation, automatisation, peuvent conduire à des pressions accrues sur les travailleurs. Les traditionnelles lignes hiérarchiques se diluent et se masquent derrière les objectifs et l'autonomie dans un contexte de changements constants. Les frontières de l'entreprise se diluent avec le recours accru à différents modes d'organisation. À côté, d'autres « tiers employeurs » se développent (groupements d'employeurs, entreprises à temps partagé, portage salarial, coopératives d'activité et d'emploi) qui proposent des contrats salariés et de nouvelles modalités d'organisation du travail et des relations de travail.

En réponse, la CFDT travaille depuis plusieurs années à la sécurisation des parcours professionnels tout en luttant contre les recours aux contrats les plus courts qui ne sont pas justifiés. Mais construire des droits attachés à la personne garantis collectivement ne signifie pas détachés de l'administration ou de l'entreprise. La création de droits individuels ne doit pas être l'occasion pour les employeurs de se déresponsabiliser en

matière de formation, de développement de l'employabilité, de qualité du contrat de travail ou d'emploi durable. « *L'entreprise doit rester un lieu central d'acquisition de droits* » écrivons-nous clairement dans la résolution actuelle (adoptée au 49ème congrès, juin 2018) tout en prenant en compte que ses frontières sont de plus en plus étendues et qu'elle exerce son activité très souvent dans une concurrence rude et mondiale.

Comment entendre ces formes d'émancipation alors que le syndicalisme est né d'un monde industriel stable ?

M. L. La flexibilité recherchée par les entreprises n'est pas sans rappeler une certaine aspiration individuelle à s'émanciper de la subordination traditionnelle du rapport salarial. Après tout, si les entreprises ne garantissent plus l'emploi à vie, il est normal que les travailleurs s'engagent dans une relation d'emploi différente. Les trentenaires aujourd'hui, et ceux qui les suivent, ont bien compris cette tendance. Les travailleurs des plateformes représentent cette aspiration, plus ou moins subie ou choisie selon leurs moyens et besoins. Les plateformes numériques estompent la frontière entre le travail salarié, le travail indépendant, le bénévolat et les pratiques amateurs plus ou moins rémunérées. Des travailleurs « hybrides » dits « slashers » (travailleurs à plusieurs professions) passent, d'un statut à un autre ou en cumulent plusieurs pour gagner leur vie ou avoir une utilité sociale.

Les grandes entreprises dominant l'activité économique, c'est un prisme déformant pour notre syndicalisme. Ce sont les PME et le TPE qui portent la dynamique de création d'emplois. Déformant parce que plus la structure est grande, plus le dialogue social et donc les moyens syndicaux ont des chances de se développer. Le défi est donc de proposer l'adhésion pour rendre service à l'adhérent tout en lui offrant un cadre d'action collective.

La CFDT lance une nouvelle forme d'appuis professionnels pour protéger les indépendants avec la plateforme Union.

M. L. Les travailleurs indépendants d'une subordination à un employeur demeurent dépendants de relations commerciales qu'il faut accompagner. Ils doivent être considérés comme tels et pouvoir bénéficier de droits sociaux comme les salariés. Nous avons écouté les différents collectifs d'indépendants, écouté les adhérents CFDT eux-mêmes indépendants ou slashers, travaillé avec les secteurs les plus concernés (les fédérations F3C, FGTE, Services) et la région Île-de-France, et conclu à la nécessité de construire une représentation collective. [Union](#), c'est la communauté des indépendants dont le membre fondateur est la CFDT.

Il faut les défendre face aux puissantes plateformes dans une relation contractuelle à rééquilibrer. Sans pour autant réclamer la requalification en salariat, que ne demandent les travailleurs qu'en dernier recours. L'idée est bien de peser syndicalement dans la subordination économique de travailleurs qui aspirent à une activité indépendante de tout employeur. La CFDT a l'ambition d'accueillir et de représenter les travailleurs freelances. Nous devons être capables de répondre aux envies d'engagement et de mobilisation de court terme tout en visant à organiser ces travailleurs et futurs travailleurs et à structurer leur action dans la durée. C'est une petite révolution de vouloir défendre tous les travailleurs, du salarié stable au plus précaire, du travailleur dépendant au travailleur indépendant.

Propos recueillis par Laurent Tertrais

Marylise Léon

Liens utiles

[Marylise Léon : "La CFDT défend tous les travailleurs, du salarié stable au plu..."](#)